

SAINT LEGER SOUS LA BUSSIERE



BULLETIN MUNICIPAL N°42
DECEMBRE 2025



MOT DU MAIRE

Tous les ans, à cette même époque, j'ai le plaisir de vous faire parvenir le bulletin communal dans lequel vous trouvez diverses informations sur la vie de notre petit village.

Celui-ci sera aussi le dernier de ce mandat municipal !

A l'aube de cette nouvelle année, permettez-moi de vous présenter mes vœux les plus chaleureux de santé, de bonheur, et de réussite dans vos vies familiale et professionnelle.

Que 2026 permette à tous, jeunes ou moins jeunes, actifs ou retraités, bien portants et souffrants, de trouver sérénité et courage pour supporter tous les aléas du quotidien.

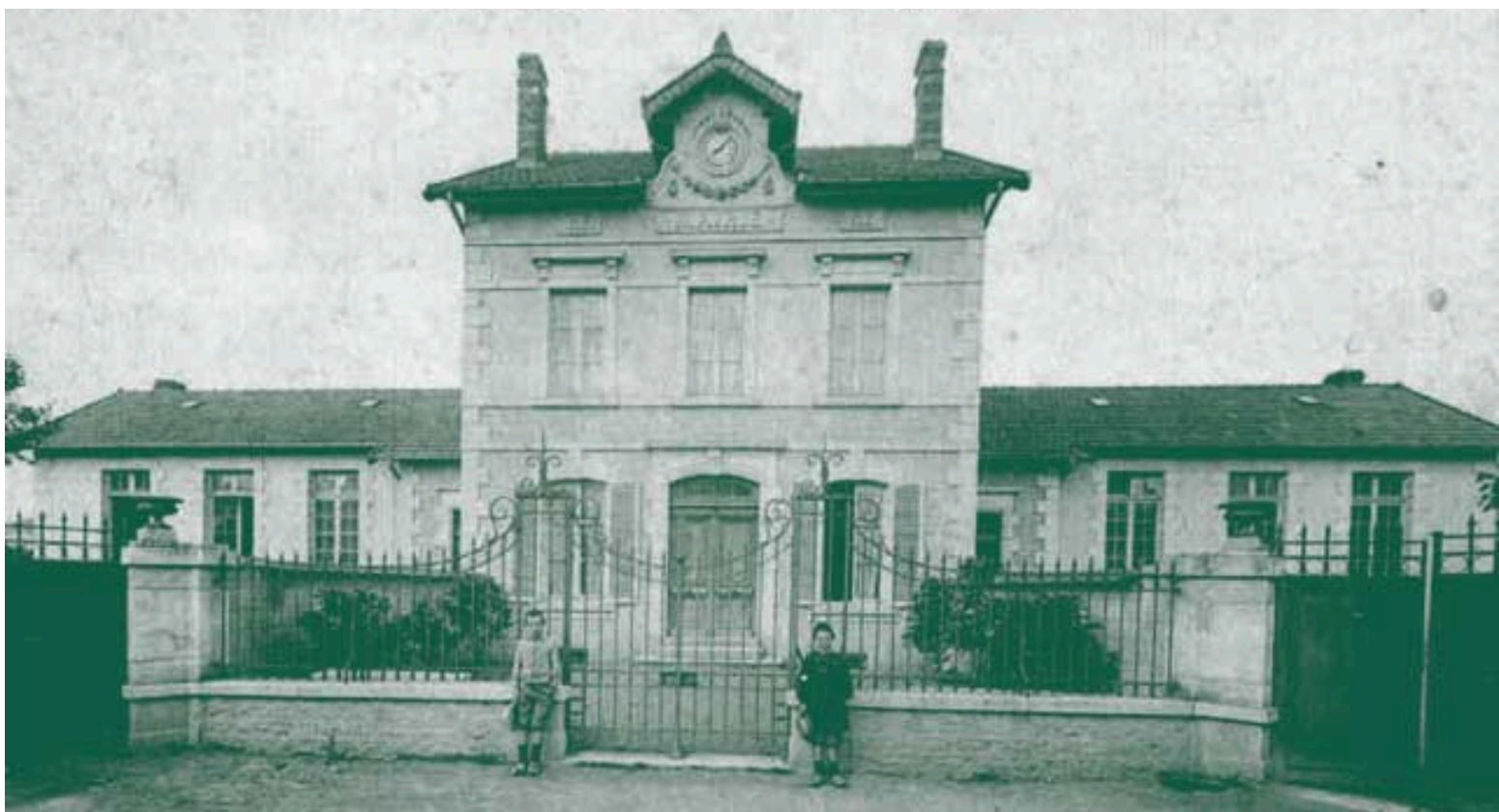
L'année 2026 sera le lancement des travaux de la Maison Bélicard qui nous permettra de terminer l'ensemble du site, on pourra accueillir une nouvelle famille.

Nous avons aussi, suite à différents contacts, espoir de ré ouvrir notre Bar-Restaurant en début d'année...

Le conseil municipal s'associe à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2026 et vous donne rendez vous le dimanche 4 janvier 2026 à 11 heure à la salle des fêtes pour la cérémonie des vœux.

Pierre Lapalus

RENSEIGNEMENTS UTILES



www.scmb71.com/la-communaute-de-communes/les-communes/saint-leger-sous-la-bussiere
ce site vous présente la commune et vous permet d’avoir différentes informations (démarches administratives...)

MAIRIE : permanences au public les mardis et vendredis de 8h45 à 12h00
Tél/fax : 03 85 50 49 27 - Mail : stleger71520.mairie@orange.fr

ECOLE : Van Damme Katrien Tél : 03 85 50 44 45

ADMR : Tous les matins du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
Maison de santé 8 rue de l’Hopital 71520 Tramayes
Tél : 03 85 50 58 75

Location et réservation de la salle des fêtes : 06 78 67 57 17

Tarif	Habitants de St Léger	Extérieurs
Salle (week-end)	220,00€	270,00€
Forfait réunion	50,00€	50,00€
Vaisselle	15,00€	25,00€
Ménage (sans balayage)	60,00€	60,00€

SANTE ET URGENCE

Centre antipoison 04 72 11 69 11
Allo enfance maltraité 119
Victimes de violences conjugales 3919

POMPIER 112/18
GENDARMERIE 17
SAMU 15

VOUS AVEZ ENTRE 16 ET 25 ANS



La rédaction du site officiel de l'administration française Service-Public.fr rappelle que tous les citoyens français âgés de 16 à 25 ans doivent effectuer leur recensement citoyen, en ligne ou en mairie.

A noter, le recensement citoyen est obligatoire et doit être fait dans les 3 mois qui suivent le 16e anniversaire permettant ainsi :

- d'obtenir une attestation de recensement ;
- d'être convoqué à la Journée défense et citoyenneté (JDC) ;
- d'être inscrit automatiquement à 18 ans sur les listes électorales.

Saviez-vous que l'attestation de recensement permet de s'inscrire à un examen (brevet d'études professionnelles, baccalauréat, etc.) ou un concours administratif en France avant l'âge de 18 ans ?

Le recensement peut être effectué à la mairie de la commune d'habitation ou en ligne en se munissant de :

- la carte nationale d'identité ou passeport valide ;
- du livret de famille à jour ;
- d'un justificatif de domicile (dans le cas d'une inscription en mairie uniquement).

En cas d'absence d'une personne mineure, l'un des parents peut effectuer le recensement.

Enfin, jusqu'à l'âge de 25 ans, il est nécessaire de déclarer tout changement de situation (déménagement, mariage, enfant, situation professionnelle...) à son centre du service national et de la jeunesse (CSNJ), par mail, par internet ou par courrier.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 ET BUDGET PRIMITIF 2025

	Compte administratif 2024	Budget Primitif 2025
--	------------------------------	-------------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractères général	59 815,20	224 323,87
Charges du personnel et frais assimilés	15 380,38	22 670,00
Reversement taxes	7 266,35	7 800,00
Autres charges (participations communales, subventions..)	53 738,23	58 500,00
Charges financières	2 427,22	2 068,80
Dotations amortissements, dépréciations et provisions		151,00
Virement à la section investissement		100 000,00
Opération d’ordre transfert entre sections	2 717,00	
Total dépenses de fonctionnement	141 344,38	415 513.67

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Excédent reporté	59 874,80	170 435,67
Ventes et prestations de services (concessions de cimetièrè..)	8 706,05	1 600,00
Impôts et Taxes	98 357,32	98 623,00
Dotations, subventions et participations	75 734,68	73 455,00
Locations et remboursements de frais	65 505,20	71 400,00
Produits cession	2 717,00	
Produits exceptionnels (dons)	105,00	
Atténuations de charges	780,00	
Total recettes de fonctionnement	311 780,05	415 513,67

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Déficit investissement reporté	143 491,16	
Emprunts et dettes assimilés	19 596,39	13 757,63
Réhabilitation bâtiments et autres	225 628,25	450 760,16
Total dépenses d'investissement	388 715,80	464 517,79

RECETTE D'INVESTISSEMENT

Excédent investissement reporté		255 235,79
Virement de la section de fonctionnement		100 000,00
Excédent de fonctionnement capitalisé	167 364,89	
Fonds de compensation de TVA	129 206,37	8 082,00
Subventions diverses	343 763,33	
Emprunt		100 000,00
Dépôts et cautionnementsreçus	900,00	1200,00
Totalrecettesd'investissement	641 234,59	464 517,79

Le conseil municipal n'a pas voté l'augmentation des taxes pour l'année 2025.

NOS ARTISANS



Atelier de menuiserie
 Entreprise Laffay 03 85 50 47 32
 Menuisier
 Chevalier Christian 03 85 37 54 18
 Charpentier, menuisier
 Sangouard Joseph 06 70 38 97 95



Plombier
 Philibert Lionel 03 85 50 99 45



Aménagement, entretien des jardins, des parcs
 Vivier Maxime 03 85 50 29 59

OPAH
 Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
Adaptez, vous êtes aidés

La Communauté de communes Saint-Cyr-Mère-Boëtier porte jusqu'en 2026 une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Ce programme vous permet d'adapter votre logement pour une meilleure autonomie et un meilleur maintien à domicile.

Un accompagnement personnalisé pour les particuliers

L'opérateur Urbanis, choisi et financé par votre communauté de communes, vous accompagne **gratuitement** dans le montage des dossiers de demande de subvention. Cet accompagnement vous permet de bénéficier :

- D'une information sur les aides et financements possibles
- De conseils techniques neutres
- D'une visite du logement par un technicien d'Urbanis
- D'une proposition d'un ou plusieurs scénarios de travaux avec les coûts associés
- D'une aide au montage des dossiers de subvention jusqu'à leurs paiements

Pour quels types de travaux ?

- Aménagement de la salle de bain et des WC
- Installation de monte-escalier et rampe d'accès
- Installation de barres d'appui
- Adaptation globale du logement
- Cheminements extérieurs

CONTACT
 J'appelle le guichet unique !

GUICHET UNIQUE
 La plateforme France rénovation
 ☎ 03.85.21.05.41
 ✉ renovation@maconnais-sud-bourgogne.fr

REGLES DE VOISINAGE

Usage d'appareils bruyants

Pour préserver la tranquillité de chacun, tout appareil entraînant des nuisances sonores (tronçonneuse, tondeuse,...) ne peut être utilisé qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 14h à 19h
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h

Tapage nocturne

Le tapage nocturne est constaté lorsqu'un bruit répétitif, intensif, qui dure dans le temps, intervient entre 22h et 7h. Il peut être causé par :

- des individus (cri, chant,...)
- des bruits de machines (instruments de musique, chaîne Hi-fi, outils de bricolage,...)
- des animaux domestiques (abolements excessifs ...)

En journée, le bruit peut également causer un trouble anormal de voisinage et être considéré comme nuisance dans certains cas.

Il est toujours conseillé de prévenir ses voisins lors de soirée ou regroupement de personnes pouvant entraîner, à titre exceptionnel, un bruit excessif.

La loi du 15 avril 2024, déposée par plusieurs députés, vise à protéger les bruits et les odeurs de la campagne (les chants des coqs, les clochers qui sonnent, troupeaux à proximité des maisons et les agriculteurs qui travaillent).

Il est recommandé d'engager des démarches amiables avant de appel à la Gendarmerie pour faire constater le trouble.

Plantation

Distance minimale à respecter par rapport au terrain de votre voisin varie selon la hauteur de votre plantation. Ainsi, vous pouvez planter un arbre de plus de 2m à condition de respecter une distance minimale de 2m jusqu'à la limite séparative de la propriété voisine.



ETAT CIVIL

Félicitations :

CROZIER June, Sarah, Thaïs
5 février
BULTEZ Aimé, Hubert, Paul-Marie
3 avril
DROIN Sacha
7 juin



Baptême Républicain

BULTEZ Aimé
25 octobre



Tous nos vœux de bonheur :

D'ALBERTO TONY
MUSSO MARIE LAURE
9 AOUT



Une pensée aux personnes disparues :

STEPHAN Jean François
JAFFRE Simone
DESGRANGES Michel
BERLIET Odette
BALLIGAND Lucienne

Toutes nos sincères condoléances aux familles.

Bienvenue aux nouveaux habitants et propriétaires.
Lors d'un emménagement dans une nouvelle commune, les démarches sont nombreuses. Nous vous invitons à prendre contact avec le secrétariat de Mairie, afin de nous informer de votre arrivée.
Toute nouvelle personne est la bienvenue dans les différentes associations de St Léger.



Notre centenaire



Il est de plus en plus rare de pouvoir fêter les 100ans d'une personne. Nous avons la chance d'avoir une doyenne de cet âge.

Lucie Thevenet née Collonge le 5 août 1925 à St Pierre le Vieux, elle épouse Albert Thevenet en octobre 1953.

Ils s'installent à St Léger en 1954. De cette union sont nés Marie Claude, Gisèle, Roland et Brigitte.

Son mari décède en décembre 1977. Elle continue alors l'exploitation de la ferme avec l'aide de son fils Roland pour les gros travaux. Roland décède en 2019.

Peu épargnée par la vie, elle poursuit pourtant, en toute discrétion et avec humilité, son attachement aux choses simples, au milieu de ses fleurs et son jardin.

C'est dans toute la bienveillance de ses enfants, de sa belle-fille et ses gendres, de ses petits-enfants et arrière-petits-enfants qu'elle évolue désormais.



Classe en 6

Les conscrits regroupent les personnes nées en "6" lors d'un banquet qui a lieu habituellement en avril.

Cette tradition favorise la cohésion et la convivialité pour marquer un passage symbolique d'âge.

Alors, si vous êtes concernés, n'hésitez pas à venir partager ce moment festif.

Au cours de l'année, vous aurez peut être la visite de quelques conscrits pour la vente de brioche. Merci de leur réserver un accueil chaleureux.

Si cela vous intéresse vous pouvez contacter Philibert Louane (06 33 58 05 37) ou Mercier Louise (07 89 09 13 58)





Photos M T Laffay

Samedi 4 octobre, le traditionnel repas offert par la municipalité a réuni les Sanldizons de plus de 70 ans accompagnés de leur conjoint(e). Les convives ont apprécié le délicieux menu servi au restaurant “O Berges du Lac” à Saint Point. Nos aînés sont heureux d’avoir partagé un moment de convivialité.

En fin d’année, des paniers seront également distribués à toutes les personnes de plus de 72 ans par des conseillers et des bénévoles. N’hésitez pas à vous faire connaître afin d’éviter les oublies l’année prochaine.

FLEURIR SAINT LEGER



Encore quelques plants ont été mis dans nos massifs et jardinières afin de rendre agréable notre commune.

Nous allons au plus pratique, compte tenu de la nécessité d'arrosage et le manque de bras.

Nous remercions très chaleureusement toutes les personnes qui œuvrent au fleurissement tout au long de l'année.

Un grand merci à vous!

Notre petit village reste accueillant grâce à ces entretiens.

AMENAGEMENT DE SAINT LEGER

Les différents travaux ont été effectués afin de préserver les biens de la commune :

- dans un logement de la cure, les anciens radiateurs ont été remplacé par des radiateurs plus économiques

- le logement de Montdidier occupé depuis plusieurs années par les mêmes locataires, a été libéré au printemps. Il a subi un petit rafraichissement.

Différents travaux ont été effectués pour environ 18000€

tel que la réfection des peintures,
restauration de la salle de bain...

afin d'accueillir dans les meilleurs conditions
des nouveaux locataires.



- des travaux de voirie ont été effectués par la société Thivent : réfection du bitume de la vieille route, de la ruelle de la garde et du cimetière





Entre ces 2 dates, l'entretien des espaces verts dans le cimetière est assuré régulièrement par des conseillers, des bénévoles et personnes originaires de St Léger, nous les remercions sincèrement.

Cette année, les samedis 24 mai et 18 octobre, des bonnes âmes se sont données rendez-vous à 9h. Munis de leur outil : ratissent, désherbent pour rendre le lieu agréable pour les familles.



Une concession funéraire est un emplacement dans un cimetière (caveau, tombe) ou dans un columbarium (urne). Le contrat signé avec la commune, appelé acte de concession, précise les bénéficiaires ainsi que la durée de la concession. Vous pouvez demander le renouvellement si vous êtes héritier de la concession.

La durée d'une concession funéraire peut varier en fonction du cimetière et des réglementations locales, mais est généralement comprise entre 15 et 50 ans. Les concessions de 15 ans sont assez courantes dans de nombreux cimetières municipaux, mais certaines concessions sont accordées pour une durée de 30 ans.

Durée et tarif des concessions de la commune :

- concession trentenaire 40€/m²
- concession cinquantenaire 60€/m²



Quelle procédure pour une concession en état d'abandon ?

Le titulaire de la concession funéraire est tenu d'entretenir sa sépulture, vérifier par exemple que le monument ne s'affaisse pas et de respecter le règlement du cimetière. En cas de dégradation d'une concession (aspect indécent ou délabré), la commune peut constater son état d'abandon et entamer une procédure de reprise lorsque :

- la concession a plus de 30 ans ;
- la dernière inhumation remonte à 10 ans au moins ;
- l'état d'abandon est constaté.

L'état d'abandon doit être constaté par un procès-verbal dressé sur place par le maire (ou son délégué). La famille ou la personne chargée de l'entretien de la concession doit être informée de ce procès-verbal.

Sachez qu'un délai d'attente de 1 an à partir du constat d'abandon est respecté.

Passé ce délai, la concession revient à la commune si aucune personne ne s'est manifestée auprès du maire



MICRO CRECHE

Les P'tits Marmots



Cette année 2025 a été synonyme de changement pour notre micro-crèche, avec des départs et de nouvelles arrivées au sein de l'équipe, mais aussi la naissance d'un bébé pour une collègue.

On compte 18 P'tits Marmots qui ont été accueillis au sein de la micro-crèche en 2025 entourée d'une équipe dévouée et qui privilégie le bien être des tous petits.

L'année a été rythmée par le projet autour de l'alimentation. Nous avons pu avoir deux interventions d'une diététicienne, une pour les familles et une pour les professionnels. Le projet a été finalisé par un p'tit déj des parents autour duquel il y a pu avoir de nombreux échanges.

Aussi, en février, les enfants ont pu découvrir un atelier sensoriel (démarche snoezelen) avec l'intervention d'un partenaire.

Et, pour le plus grand bonheur des enfants, les Anes de Francis sont venus deux fois à la crèche entre juillet et Septembre.

Afin de régaler les papilles des enfants, et leur faire découvrir de nouveau sens, nous avons préparé une belle semaine du goût !

En décembre, Noël sera célébré au sein de la crèche autour d'atelier et de chant.

Deux journées pédagogiques, ainsi que des formations pour les professionnels ont pu être mis en place afin de faire évoluer nos pratiques et de permettre à l'équipe d'acquérir de nouvelles compétences toujours dans le but d'accueillir aux mieux les enfants.

Notre nouvelle équipe, dynamique et pleines d'idées est prête à lancer cette nouvelle année 2026 autour de projet intergénérationnel, mais aussi autour des émotions et de la nature.

Nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour cette année 2026, et remercions du fond du cœur les familles et nos partenaires pour leur confiance.

En route pour de nouvelles aventures !



Ophélie, Pauline, Jennifer, Chloé, Pierrette

R.P.I DES GROSNES



Notre Regroupement Pédagogique Intercommunal regroupe les villages aux alentours ainsi tous les enfants peuvent faire leur scolarité de la maternelle au CM2.

La répartition des élèves est faite de la façon suivante, non sans mal, suite à la suppression d'une classe à St Pierre :

- Saint Pierre le Vieux : classe maternelle PS-MS (20)
classe CE2 (13)
- Saint Léger sous la Bussière : classe GS-CP (18)
- Germolles sur Grosne : classe CE1 (20)
- Trambly : classe CM1-CM2 (21)



Le dernier jour de l'année scolaire, accompagnés de quelques parents, nous avons souhaité "bonne retraite" à Laurence. Elle était précieuse pour le SIVOS car elle avait un rôle de remplaçante dans tous les domaines : garderie, surveillante dans le bus, cuisinière,...
Bonne continuation à elle.

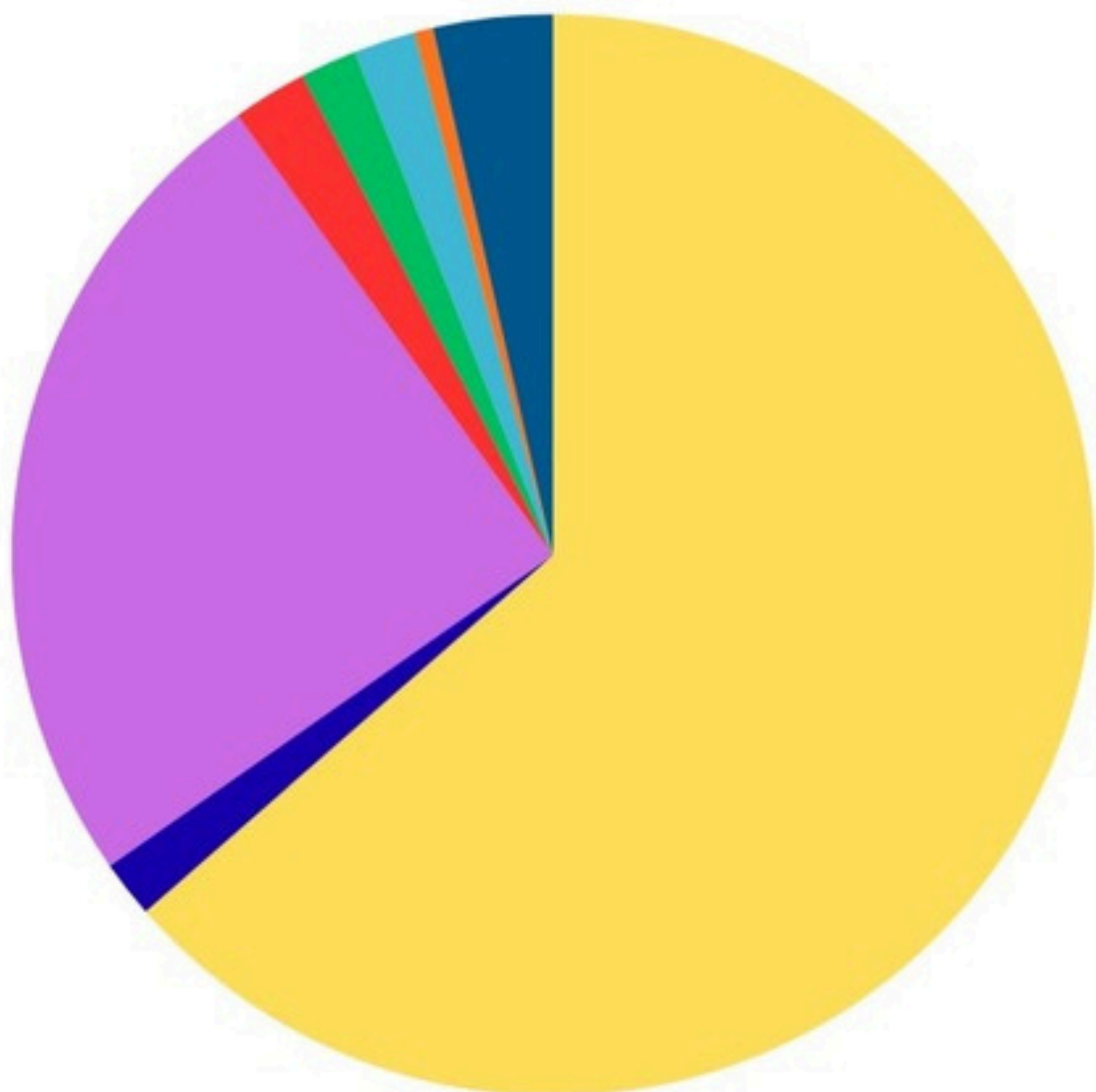


S.I.V.O.S DES GROSNE

Compte administratif 2024

Dépenses de fonctionnement

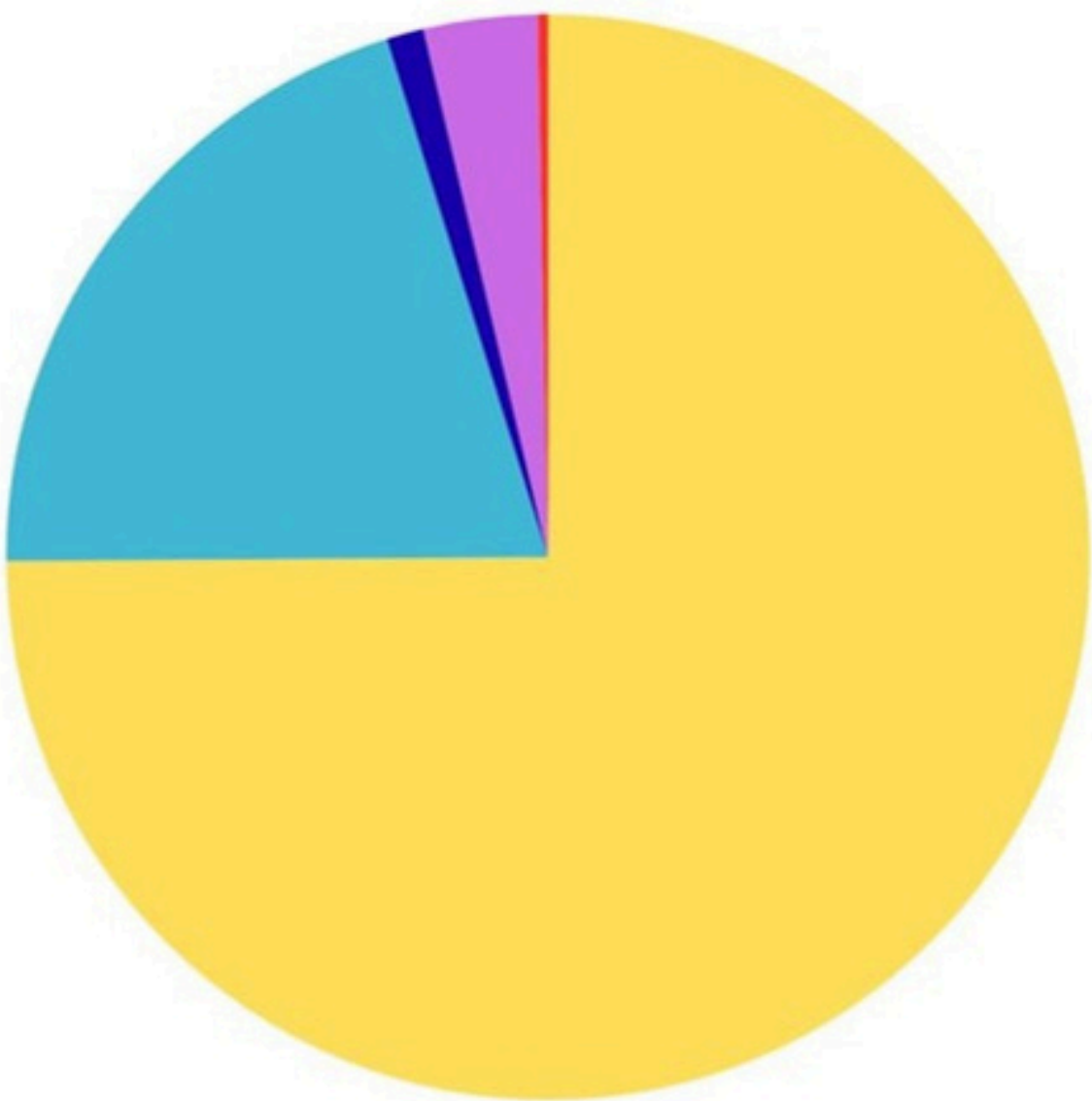
- Charges du personnel
- Indemnités de fonction
- Transport scolaire
- Fournitures scolaires
- Assurances & maintenance
- Natation scolaire
- Subvention voyages scolaires
- Charges à caractère général



Total réalisé = 212 905 €

Recettes de fonctionnement

- Participations communales
- Subvention région pour le transport scolaire
- Atténuation de charges de personnel
- Participation des cantines
- Ligue Nationale de natation



Total réalisé = 212 312 €

Le
SIVOS
des
Grosne,
c'est...

7 Agents (1 secrétaire, 4 cantinières, 1 ATSEM et 1 agent polyvalent)

4 Communes adhérentes

8 Elus délégués (2 par communes)

4 Ecoles au sein du RPI

87 Élèves sur le RPI



Tél : 03.85.50.46.98
Courriel : sivosdesgrosne71@gmail.com
Permanence le mardi de 13h30 à 16h00

Le SIVOS finance pour le RPI :



La Piscine

le transport, les séances et les maîtres nageurs



Le transport scolaire entre les écoles du RPI



Le personnel

pour s'occuper du secrétariat, de la cantine, des pauses repas, des siestes, du bus et assister les maîtresses de maternelles



Les Fournitures scolaires

pour les enfants et les enseignants sur l'ensemble des écoles du RPI

Le SIVOS fonctionne grâce

Aux subventions régionales pour le transport scolaire

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Mais aussi

Aux participations communales



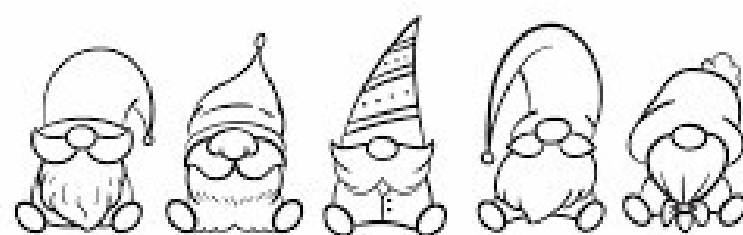
SAINT-PIERRE
Le Vieux



Mairie de Saint
Léger sous la
Bussière

Merci à eux !

BONNE ANNEE



Tél : 03.85.50.46.98
Courriel : sivosdesgrosne71@gmail.com
Permanence le mardi de 13h30 à 16h00

CONNAISSEZ -VOUS BIEN NOTRE VILLAGE ?

- A Route du Bourg

B Chemin du cimetière

C Pontcharras

D La Belouze

E Route de la Chanle
- F Nogent

G Le Bourg

H Route de Macon

I La Chanale

J La Garde



6



7



8



9

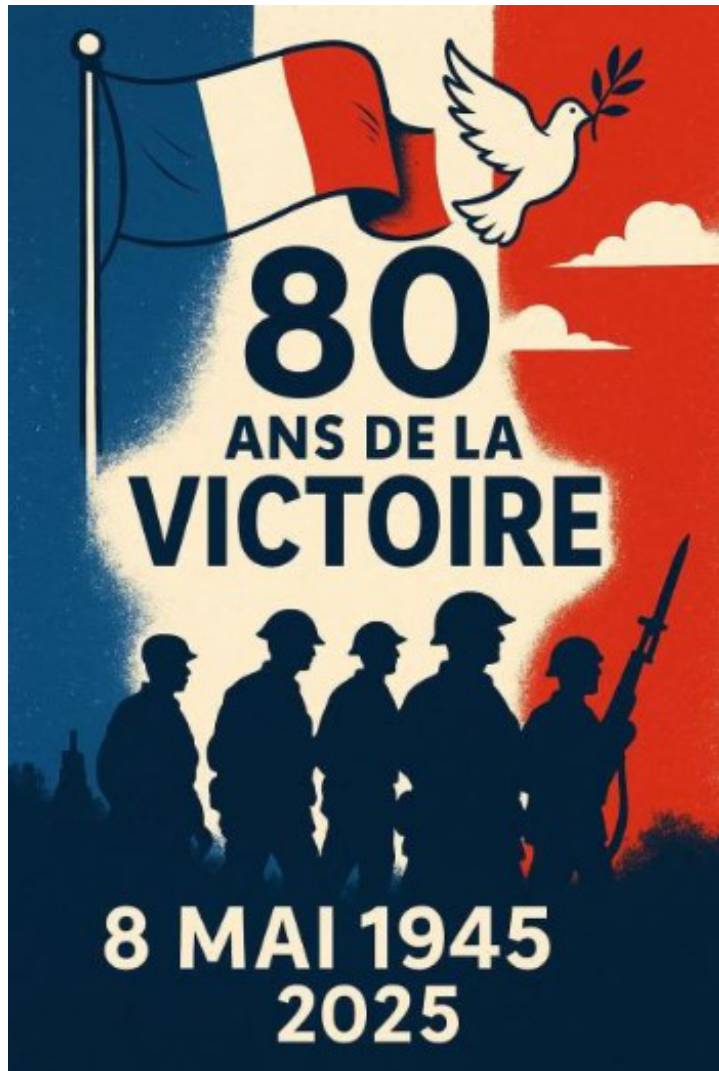


10



Réponses à la dernière page

COMMEMORATION



Cette année nous fêtons les 80 ans de la signature d'accord de paix après 6 ans de guerre.

Hommage rendu à tous ces hommes et à ces femmes qui sont entrés dans la résistance et ont combattu pour la libération de la France occupée par les nazis.

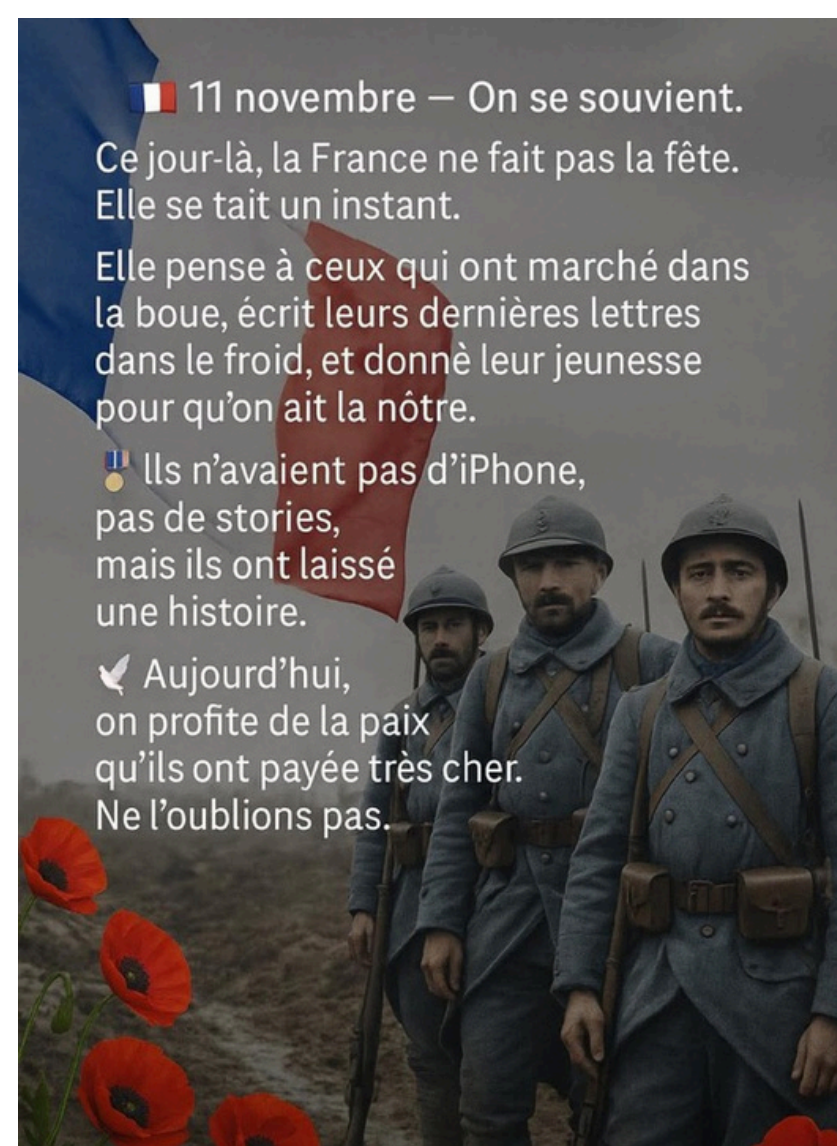
Hommage aux combattants de la France libre.

N'oublions pas la « solution finale » mise en œuvre par les nazis pour l'extermination de tous les juifs du continent européen par le cours des chambres à gaz et des fours crématoires.

La commémoration du 8 mai et du 11 novembre est à la fois un acte de mémoire et de reconnaissance de nos grands anciens qui se sont battus pour qu'aujourd'hui nous connaissions la LIBERTE, l'EGALITE et la FRATERNITE

Merci aux personnes présentes pour rendre hommage à toutes celles et ceux qui ont donné leur vie pour la France.

“Commémorer, c’est transmettre. C’est rappeler à nos enfants que la paix n’est jamais acquise et que le courage de nos aînés nous oblige”



LA VIE DE VOTRE CPI

La vie du CPI une nouvelle fois été active au cours de cette année 2025. Nous dénombrons un peu plus d'intervention notamment en secours à personne.

Au niveau de la formation, pas de formation qualifiante réalisée pour nos sapeurs-pompiers mais nous avons en revanche recommencé les formations de maintien des acquis (FMA) : qui est une journée de contrôle des acquis ainsi que de la mise à niveau.

D'un autre côté Cyril a participé à une formation de contrôleur de casque incendie, il sera donc en mesure de contrôler ce type de matériel dans notre CPI.

Les manœuvres sont toujours réalisées au nombre minimum de une par mois avec diverses opérations en lien avec les interventions.



Le CPI compte 10 sapeurs-pompiers dont aujourd'hui 6 sont également engagés au centre de secours de Tramayes. Félicitations à eux qui nous apportent beaucoup de connaissances grâce à une activité forcément plus soutenue sur un centre de cette taille.

Le cross départemental a eu lieu le 8 Novembre à Mervans, 3 de nos pompiers y ont participé. Un grand bravo à ces coureurs : Audet Thomas, Pardon Fabrice et Desroches Adrien.



Les pompiers recherchent toujours de nouveaux volontaires, donc si vous êtes intéressé par le secours à personne ou la protection de la population, vous pouvez venir nous rencontrer lors de nos manœuvres mensuelles qui sont généralement le premier dimanche du mois au matin ou le premier vendredi au soir ou contacter Vivier Jean-Marie au 06 81 21 86 65.

Pour rappel, nous sommes équipés pour la destruction de nid de guêpes ou frelons, ce service est gratuit pour nos habitants mais tout don est en revanche accepté pour rembourser une partie des frais. Il vous suffit pour cela de contacter Vivier Jean-Marie.



Les sommes récoltées dans les différentes manifestations nous permettent des achats de vêtements, de matériel : cette année changement de la cuve de notre VPI (véhicule incendie). Nous avons rénové notre centre, une nouvelle couche de peinture a été appliquée après le nettoyage des murs.



Notre banquet annuel qui se déroule en mai, réunit des anciens et quelques pompiers des centres voisins. La journée se déroule dans une ambiance chaleureuse et amicale. Les invités apprécient toujours la viande cuite à la broche. La fin de journée rythmée par une partie de boules ou une promenade, se termine par un petit casse croute.



Chaque année les pompiers (actifs et retraités) et les chasseurs se rassemblent du vendredi au dimanche afin de préparer le boudin. La confection s'est passée sous un temps frais et pluvieux. Malgré la température basse du dimanche matin, les personnes ont répondu présentes. Les mètres de boudin fabriqués et cuits la veille ont eu beaucoup de succès comme d'habitude.



Les membres de l'Amicale des sapeurs-pompiers tiennent sincèrement à remercier chaleureusement l'ensemble de la population pour son accueil, sa confiance et sa générosité à travers les dons lors de la traditionnelle tournée de calendriers

L'ensemble de l'équipe du Centre de Première Intervention de St Léger sous la Bussière vous souhaite une très bonne année 2026.

RALLYE

Pour le 2ème été, notre village a accueilli la 30ème édition du rallye de Matour. Comme la précédente année, la spéciale Trambly-St Léger a eu lieu grâce à l'accord donné par les habitants de la Bussière et du Bourg, merci à eux



Les bénévoles des associations de notre village, sans qui un bon accueil du public n'aurait pu avoir lieu, se sont réunis plusieurs jours auparavant afin d'organiser les différentes installations. Les volontaires se sont retrouvés vendredi pour la mise en place du point de vue, délimiter les places de parking et le montage de notre magnifique pont permettant la traversée de la rivière. Malgré un temps pluvieux, les plus fervents spectateurs ont répondu présents sur notre site dans une bonne ambiance.



Parmi les 106 engagés sur les listes, on pouvait retrouver Mathéo Sangouard avec sa Renault Mégan et Lionel Philibert qui a fini en bonne position avec sa Citroën Saxo.



Un grand merci à l'implication de tous les volontaires ainsi qu'aux personnes qui ont permis l'installation de notre stand buvette : arrivée électrique et ainsi que le terrain.

Pour ceux qui le souhaitent, ils pouvaient finir leur soirée par une andouillette-frites organisée par le comité des fêtes.

COMITE

Chers habitants,

L'année qui s'achève a une nouvelle fois été rythmée par nos différentes manifestations, toutes placées sous le signe de la convivialité et du partage.

Nous avons organisé trois grands rendez-vous :

- la soirée choucroute,
- la fête de juillet,
- et la fête d'automne,

sans oublier l'installation du sapin et des guirlandes de Noël à l'entrée du village, qui viennent chaque année illuminer notre place.



Petit retour sur nos manifestations :

Soirée choucroute :

Une salle comble et une ambiance des plus chaleureuses ! Les convives se sont régalés avec une délicieuse choucroute préparée par la boucherie Vernus, avant de profiter d'une soirée animée par un DJ.

Une belle réussite pour ce premier rendez-vous de l'année !

Fête de juillet :

Une semaine de préparation bien remplie a permis de vivre une magnifique journée d'été.

Pour la deuxième année consécutive, nous avons tenu la buvette du rallye, avant de proposer en soirée notre traditionnel repas andouillette-frites, cuisiné par Justine.

La fête s'est poursuivie avec un superbe feu d'artifice, tiré par notre artificier fidèle au poste depuis de nombreuses années, puis un bal en plein air.

Près de 200 repas ont été servis dans une ambiance festive et conviviale.

Bravo et merci à tous les participants !





Fête d'automne :

Pour célébrer l'arrivée de la saison, nous avons proposé un menu de circonstance : velouté de butternut suivi d'un saucisson façon beaujolais.

À l'unanimité, ce fut un véritable régal ! La soirée s'est poursuivie dans la bonne humeur avec une animation DJ, pour le plus grand plaisir de tous.



Un bilan positif pour notre comité cette année encore.

Merci à vous tous pour votre présence, votre bonne humeur et votre fidélité. Grâce à vous, notre village continue de vivre au rythme de ces moments de partage et de fête.

Si vous souhaitez rejoindre notre équipe dynamique, n'hésitez pas à venir à notre assemblée générale le 11 janvier à 10h30, à la salle de la mairie.

Ce sera avec grand plaisir que nous vous accueillerons !

Dates à retenir pour 2026 :

Soirée choucroute : 17 janvier

Fête d'été : 18 juillet

Fête d'automne : 31 octobre

Nous vous souhaitons à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année et au plaisir de vous retrouver très bientôt !

Le comité des fêtes



Chères Sanldzironnes, Chers Sanldziron

Nous sommes déjà à la fin de notre mandat, nous n'avons pas vu le temps passer!
Ils nous restent encore quelques mois avant d'arriver aux élections municipales.
Nous ne regrettons pas l'investissement dans le bâtiment Bélicard car notre micro-crèche accueille depuis son ouverture un nombre d'enfants correspondant à sa capacité maximale.
Son accessibilité restant très pratique pour les parents au vue de sa situation.

Une pensée à tous les conseillers qui ont contribué à la gestion de notre commune et qui nous ont quitté dont Maurice Philibert décédé l'année dernière.

Espérons ne pas vous avoir déçu durant notre mandat.
Nous vous souhaitons une bonne continuation.

L'équipe municipale

MANIFESTATIONS

2026

JANVIER

Dimanche 4 : Vœux du maire

Samedi 17 : Choucroute du Comité
des Fêtes



JUILLET

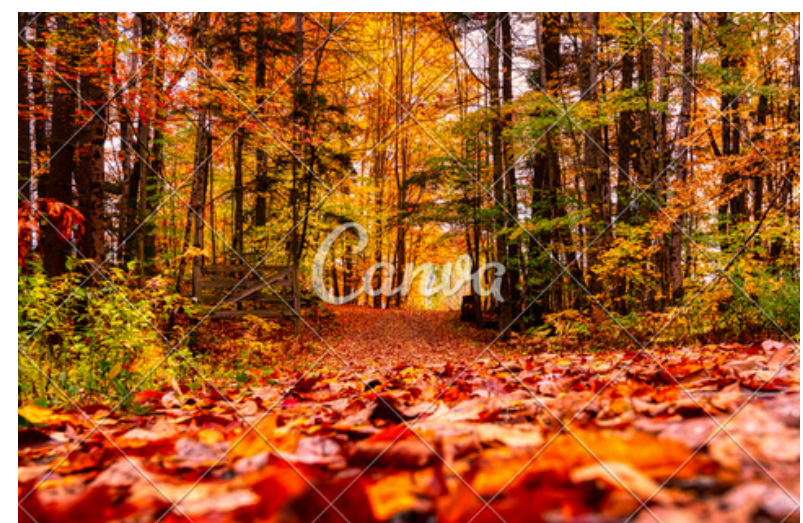
Samedi 18 : Repas et feu d'artifice du
Comité des Fêtes

OCTOBRE

Samedi 4 : Repas du CCAS

Dimanche 25 : Matinée boudin des
chasseurs et pompiers

Samedi 31 : Soirée automnale du Comité
des Fêtes



DON DU SANG

SALLE DES FÊTES DE TRAMAYES

LUNDI 16 FEVRIER 14H30-18H30

LUNDI 20 JUILLET 8H30-12H30

LUNDI 26 OCTOBRE 14H30-18H30



